POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

a le 60 os l'indépend lse le corité de la rei e e ce le gauverneme

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c. Six mois, — . . . 10 » — 13 »

Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50 3

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

Omnibus. 3 heures 18 minutes du matin, Poste. 9 — 04 — Omnibus. 4 — 35 — Soir, Express. Omnibus. 6 osteno 56 or - togo 17 - b

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit). Omnibus-Mixte. Express. 50

soir, Omnibus. 57 Poste.

PRIX DES INSERTIONS : 110 MONTH OF

Dans les annonces 20 c. la ligne.

ON S'ABONNE A SAUMUR, BALL Au Bureau du Journal, place du Marché-Noir, et chez MM. Gaultier, Javaud et Milon, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et Cie, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le gouvernement anglais a adhéré en principe au congrès. Par son adhésion, le cabinet anglais souscrit à ce que l'Empereur Napoléon III a dit avec tant d'autorité, sur l'état fâcheux de l'Europe, sur l'inefficacité des traités de 1815 et sur la nécessité d'un ordre nouveau résultant des besoins actuels de la civilisation et des intérêts généraux des nationalités puissantes ou secondaires. Le point de départ, la raison même de la proposition impériale triomphe des susceptibilités jalouses ou des arrière pensées. Il ne reste plus qu'une question de forme à régler.

Il paraît que la réponse anglaise contient une demande d'explications sur le caractère et les limites du congrès; cette demande qui n'est que subsidiaire, croyons nous, sera bientot satissaite. Il ne peut s'agir, en esset, pour le cabinet anglais, d'exiger un programme complet des transactions à proposer ou des améliorations à réaliser, choses qui dépendront avant tout de la volonté commune des Etats, après qu'ils se seront consultés. La réserve exprimée ne peut porter raisonnablement que sur des indications générales qu'il sera facile de formuler à l'aide d'un échange loyal des pensées des gouvernements qui, à l'exemple de l'Angleterre, voudraient avoir certaines garanties avant de s'engager. De ce côté là encore, nous supposons qu'il ne faut rien redouter de semblable à ce que prétendent les feuilles de Londres. - Havas.

Le télégraphe nous signale deux nouvelles | adhésions au congrès.

Le roi Christian IX, de Danemark, continuant la politique de son prédécesseur, accepte la proposition impériale; il a chargé le général Onholm de porter à Paris sa lettre d'adhésion.

Le sultan répond aussi favorablement à l'invitation de l'Empereur. La dépêche de Constantinople, qui nous en donne la nouvelle, assure que S. H. Abdul-Azis a manifesté l'intention de venir à Paris et d'assister en personne aux délibérations du congrès.

nol silladinos quan sea (La France).

On lit dans la Gazette de la Croix, de Berlin:

Le cabinet des Tuileries est dans l'intention de proposer une consérence préliminaire à Bruxelles en vue du congrès. L'Angleterre et l'Autriche se sont mises d'accord en ce qui concerne le congrès, non pour établir un programme commun, mais pour ne paraître au congrès qu'ensemble. - Havas.

On lit dans le bulletin hebdomadaire du Mémorial diplomatique, sous la signature de M. P. Boutet:

« L'Angleterre, sachant que l'Europe peut désormais délibérer sans elle, puisque toutes les puissances, depuis le Pape jusqu'au Sul. tan, adhèrent au congrès, ne voudra pas de gaîté de cœur, sacrifier l'influence qu'elle a jusqu'ici exercée sur le continent. D'ailleurs, à défaut d'autres, la seule question dano-allemande, par suite des liens qui unissent la nouvelle dynastie danoise à la famille d'Angle-

terre, l'obligerait, pour mille raisons, à concourir aux travaux d'une assemblée dans laquelle siégeront l'Autriche, la Prusse, la Saxe, le Wurtemberg, la Bavière, le Hanovre, etc. Encore une fois, le congrès est donc une question résolue. L'Empereur l'avait trop mûrement méditée, conçue, décidée, pour n'être pas certain du succès. On peut dire que c'est l'œuvre de toute sa vie. Elle ouvre une période importante de son règne, une ère nouvelle dans l'histoire: » - Havas.

Nous empruntons les lignes suivantes à un article que M. de Girardin publie dans la Presse, sous ce litre : « La paix du Monde. »

« Si la guerre éclate, elle n'éclatera pas parce que la Pologne revendique son indépendance et que la Vénétie aspire à sa délivrance; Pologne et Vénétie ne seront que des prétextes; la guerre éclatera parce qu'il ne sera pas possible de garder plus longtemps sans se battre deux millions d'hommes armés coutant annuellement quatre milliards de francs à l'Europe; la guerre sera la conséquence « d'armements exagérés. » - Hayas.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs, dit l'Union de l'Ouest, sur les détails suivants qui nous sont adressés de Turin, à la date du 16 novembre. Il faut, comme on dit, prendre et laisser de toutes les rumeurs mises en circulation, mais ces indications plus ou moins exactes jettent néanmoins quelque lumière sur l'ensemble de la situation, et c'est à ce titre que nous croyons devoir les reproduire. Voici ce que nous écrit notre correspondant :

» Suivant la manière de voir de nos cercles gouvernementaux et libéraux, le discours du trône de Napoléon III implique inévitablement la guerre. La proposition du Congrès ne serait qu'une manœuvre diplomatique pour dire plus tard : « Eh bien! nous avons épuise tous les moyens pacifiques; armées, marchez en avant! » Le parti de l'action, qui ne jure que par Garibaldi et Mazzini, a néanmoins accueilli d'assez mauvaise grâce les manifestations belliqueuses de ces derniers jours, attendu que ce parti appréhende qu'une fusion des programmes des gouvernements de France et de Piémont ne contrecarre ses plans qui n'ont jamais été approuvés ni à Paris ni à Turin. Voilà ce qui explique le froid accueil fait par le parti démocratique au discours de l'empereur Napoléon III. Les journaux de ce parti déclarent ouvertement que « pour obtenir Rome et la Vénétie, l'Italie n'a pas besoin d'alliance ou d'assistance étrangère, qu'elle n'a qu'à vouloir et tirer son épée pour libérer ses frères souffrants. »

» Il va sans dire que la presse gouvernementale ne partage pas cette assurance irréfléchie, pas plus que les politures modérés de l'unité, qui demandent, comme avant la guerre 1859, une union étroite avec la France. On parle déjà ici d'armements extraordinaires commandés par nos ministères de la guerre et de la marine, et on les met en connexion avec le courant belliqueux qui émane de Paris. Le mot d'ordre serait une parole échappée au ministre de la guerre et qui dénoterait dans sa bouche moins de prudence diplomatique que d'intention politique. Or, le jour du départ du roi Victor-Emmanuel pour les provinces méri-

DOVE THE PROPERTY OF A PROPERTY 2

LE MARQUIS DE L'ARROGANCE.

emplor rivers (Suite.) entrappel sh qu

CHAPITRE II. Organi to the tour or

UNE ANTIPATHIE NAISSANTE.

Ce mariage fut un évènement à Londres. Si chacun complimenta M. Carruell de son choix et surtout de la façon toute magnifique dont il régla la question d'argent, les félicitations ne manquaient pas non plus à la jeune femme.

all y eut bien sans doute quelques esprits chagrins, - de ceux qui jugent avec leur tête et non avec leur cœur, avec leurs sots préjugés et non avec leur raison, - qui éleverent la voix contre la veuve du marquis de Marsal, et qui crièrent à la mésalliance! Mais ce fut tout; car on savait bien quels sentiments avaient guidé l'ex marquise.

Au simple exposé des faits, il semblait à chacun que la belle et courageuse Laure de Bassy, en consentant à déposer sa couronne de marquise pour dévenir la femme d'un capitaliste, tout en travaillant pour le bonheur de son fils , avait fait pour son pro-

pre compte une brillante, une magnifique spécu-

En effet, elle épousait un homme jouissant d'une excellente réputation commerciale, entouré de l'estime de ses pairs, assez bien fait de sa personne, et qui la faisait dix ou douze fois millionnaire ; elle n'etait plus marquise, il est vrai; mais, disait-on dans la cité, quels titres, quels parchemins, si anciens qu'ils soient, du moment qu'ils n'accompagnent pas de beaux et bons biens au soleil, quels parchemins valent douze millions?

Le banquier, il est vrai, avait cinquante-cinq ans! Mais, selon le monde, l'argent n'a pas d'âge. Plus d'une lady envia donc le sort de madame Carruell.

Au demeurant, qu'était-ce que M. Carruell?

James Carruell était un financier habile ; un spéculateur aussi hardi qu'heureux ; un homme dont la signature valait de l'or en barre - selon l'expression consacrée - non-seulement en Angleterre, mais encore en Europe.

Parti de très-bas, il était arrivé très-haut et trèsvite; de petit commerçant, il était devenu négociant, puis banquier, puis riche capitaliste. Aussi, en voyant ses concurrents rester de beaucoup en arrière dans le steeple-chase aux écns, avait-il conçu

de son mérite une très haute idée.

La nature lui avait donne sans doute, comme à tant d'autres, un cœur sensible et de nobles instincts; mais, possede de cette soif de richesses qui est devenne de nos jours la frevre putride des ames, il imposa silence à tous les sentiments généreux qui pouvaient résider en lui. S'enrichir fut son but. Cette pensée absorba son être, et peu à peu il s'accomplit sur cette organisation un phénomène des plus curieux, mais des plus tristes.

A chaque succès nouveau, son amé devenait plus sèche; on eut dit que chaque pièce d'or, en entrant dans son coffre-fort, tombait sur son cœur et en comprimait les battements.

Dans certains moments d'enfantements financiers, M. Carruell n'était plus un homme, une créature vivante, mais un chiffre, une formule d'arithmétique douée d'une force multiplicatrice que rien n'arrête.

Un matin, M. Carruell ouvrit sa caisse; elle était pleine de banknotes; il mit la main sur son cœur, mais ce cœur ne battait plus.

Ce n'était pas, nous le répétons, que cet homme eût été déshérité des facultés de sentir et d'aimer ; mais il avait oublié que , comme le corps , le cœur à besoin d'une alimentation saine et nourrissante, et

son cœur était mort, faute d'aliments.

M. Carruell avait vu mourir autour de lui tous les membres de sa famille. Trop occupé de ses affaires pour songer au mariage, il était resté garçon sans préméditation, sans parti arrêté, il est vrai, mais enfin c'était un fait. Il était donc seul , absolument seul, et d'autant plus isole qu'il ne croyait pas à l'amitié, n'en ayant éprouvé pour personne. Ainsi les richesses qu'il avait si chèrement acquises étaient fa-iq talement destinées à tomber dans le gouffre sanso fond qu'on nomme les coffres de l'Etat. Cette maison, fondée par lui avec tant de persévérance, était menacée de disparattre avec lui; cette gloire financière, qui brillait d'un si vif éclat, s'éteindrait en meme temps que lui. Il fut alors pris d'un désir immodéré de mariage ; il lui fallait un héritier de son nom, et, plus encore, un continuateur de ses affaires. Cette royauté de la finance avait besoin d'être continuée : Carruell I exigeait Carruell II. 1879 basin

Le banquier avait alors cinquante-cinq ans. Le hasard mit sur sa route la marquise de Marsal; son cœur sortit soudainement de la léthargie dans la quelle il était plongé. Ce fut plus qu'un réveil, ce fut une resurrection. Its aleas um, insilia and busses

La passion s'empara en despote de cette âme, qui

dionales, le ministre dit assez haut pour être entendu de tout le monde : « Le roi part aujourd'hui pour terminer une lutte et il reviendra pour en commencer une autre! »

On lit dans la France:

Nos correspondances particulières de Copenhague du 17 novembre nous donnent des détails intéressants que nous résumons ainsi.

Le 16, à onze heures du matin, le président du conseil, M. Hall, se rendit au palais royal de Christiansborg, et, s'adressant au peuple, se mit à crier à haute voix du balcon qui donne sur la place: Le roi Frédéric VII est mort; vive le roi Christian IX! La foule y répondit par des applaudissements unanimes.

Le même jour, à une heure, le Rigsraad se réunit et le président donna lecture de la proclamation suivante :

« Nous, Christian IX, par la grâce divine, roi de Danemark, etc., adressons au Rigsraad notre salut royal.

» Notre prédécesseur sur le trône, le roi Frédéric VII, de glorieuse mémoire, est hier décédé par la mort au château de Lyksborg, et avec lui s'est éteinte la souche virile de la dynastie de Frédéric III, qui avec justice et clémence a tenu le sceptre sur ces pays. Au milieu d'évènements pleins de dangers, Frédéric VII a trouvé sa force dans l'amour de son peuple chéri, et restant jusqu'à la fin de ses jours fidèle à sa parole, il s'est créé de la liberté de son royaume un monument qui sera conservé avec bénédictions jusqu'aux temps les plus reculés.

En montant sur le trône, conformément à la loi de succession donnée à la monarchie danoise, nous avons sous notre serment donné l'assurance que prescrit la constitution du pays, et dont la communication sera faite au-

Rigsraad.

- » Nous prions l'Etre suprême de nous accorder la force d'accomplir l'œuvre pleine de responsabilité à laquelle il nous a appelé, afin que nous puissions réussir à hériter de la confiance et de l'amour qui, durant des temps difficiles, ont fait les soutiens de notre prédècesseur de mémoire immortelle.
- » Assurant les membres du Rigsraad de notre faveur et de notre grâce royale, nous vous recommandons à Dieu.
- » Fait dans notre château de Christiansborg, le 16 novembre 1863.

» CHRISTIAN IX. »

Le lendemain, le roi envoya son adhésion à la constitution, votée par le Rigsraad le 13 novembre dernier. Voici les principales dispositions de cette constitution, adoptée après de longs débats, et qui est l'œuvre du ministère et du parti libéral avancé.

La représentation du Danemark, qui jusqu'ici ne se composait que d'une assemblée appelée Rigsraad, ayant simplement voix consultative, comprendra, à l'avenir, deux Chambres.

L'une sera un Folkething ou Chambre des communes, et aura 150 membres, dont 29 pour le Sleswig, nommés tous par le suffrage universel à deux degrés.

L'autre sera un Landsthing ou Chambre des notables. Elle aura 83 membres, dont 19 pour le Sleswig. Sur ces 83 membres, le roi en choisira 18; les 65 autres seront nommés par des électeurs payant au moins 600 fr. d'impôts. Ces deux Chambres auront des attributions analogues à celles des Chambres anglaises.

La constitution du 13 novembre, très-populaire parmi les Danois, est attaquée par les partisans des duchés, qui l'accusent de détruire l'autonomie du Sleswig.

La Diète germanique aura bientôt à se prononcer sur la question de la succession des duchés de Sleswig-Holstein et de Lauenbourg. Dans sa séance du 21 novembre, elle a reçu différentes notifications et protestations des parties en cause, qui viennent soumettre leurs droits à son jugement. Le représentant du roi de Danemark a déposé une protestation de son souverain contre les prétentions de la maison d'Augustenbourg; le duc d'Augustenbourg a fait notifier sa renonciation à la couronne des duchés et l'acte par lequel il confère tous ses droits à son fils aîné; l'Autriche et la Prusse ont remis aussi une protestation contre la constitution nouvelle, sanctionnée le 18 par le roi de Danemark; enfin la Diète a reçu la pétition signée par les membres des Etats du Holstein dans leur réunion de Kiel. Toutes ces communications ont été renvoyées à l'examen des membres du comité du Holstein.

Le roi Christian IX, sans attendre la décision de la Diète, décision que l'opinion la plus répandue en Allemagne présente comme devant lui être peu favorable, prend toutes les mesures pour s'assurer, à tout évènement, de la fidélité de ses sujets des duchés. Il presse la mise en vigueur de la nouvelle constitution, et il a envoyé l'ordre que tous les fonctionnaires holsteinois aient à prêter serment à sa couronne. Ce serment sera sans doute refusé par un certain nombre de personnes, mais il permettra au moins au gouvernement danois de s'éclairer sur la situation de ses partisans, et sur l'appui qu'il peut trouver dans les habitants du pays. (La France.)

On annonce que lord Russell s'est démis de ses importantes fonctions de chef du Foreign-Office et qu'il va être remplacé par lord Clarendon.

Le roi Guillaume de Prusse vient de faire une première concession au sentiment public, exprimé par le vote des députés.

Une ordonnance royale, datée du 21 no-

vembre et publiée par le Moniteur prussien, rapporte l'ordonnance sur la presse, conformément au vœu de la Chambre. Voilà la presse prussienne délivrée des lourdes entraves qui étouffaient sa liberté. Espérons qu'elle conservera longtemps l'indépendance que lui a conquise la majorité de la représentation nationale et que le gouvernement rejettera les conseils aveugles, qui le poussent à l'encontre des sentiments généreux et progressistes du pays. (Idem.)

Le Lloyd de Vienne, du 21 novembre, annonce que le chef d'insurgés Nowicki a battu les Russes près d'Ostrolenka; la perte des Russes s'élève à 200 hommes. Rudowski a surpris un convoi russe à Szydlowiec; il a désarmé 50 hommes et s'est emparé du transport. Kruk a battu une colonne russe composée de 20 compagnies, dans la forêt de Chelm où il avait concentré plusieurs détachements.

Une lettre particulière de Varsovie annonce que le gouvernement national vient de publier dans un supplément du *Niepodlegose* quatre adresses des gouvernements de Wilna, Witebek, Kowno et Grodnow, portant 450,000 signatures. Ces adresses ont pour objet de protester contre les adresses de loyauté arrachées par la force aux propriétaires Lithuaniens et d'exprimer le dévouement de ces populations au gouvernement national. — Havas.

Nouvelles Diverses.

S. M. l'Empereur a adressé à M^{5*} Parisis, évêque d'Arras, la lettre suivante, en réponse à l'envoi de l'ouvrage Jésus-Christ est Dieu:

« Monsieur l'Evêque,

» Vous avez bien voulu m'envoyer l'écrit que
» vous avez composé pour combattre l'ou» vrage récent qui tente d'élever des doutes
» sur l'un des principes fondamentaux de
» notre religion. J'ai vu avec plaisir quelle part
» énergique vous avez prise à la défense de la
» foi, et je vous en adresse mes félicitations

sincères.
Sur ce, Monsieur l'Evêque, je prie Dieu
qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Ecrit au palais de Compiègne, le 14 novembre 1863.
NAPOLÉON.

— Le Moniteur publie un décret impérial qui convoque, pour les 13 et 14 décembre prochain, les électeurs de la 9° circonscription de la Seine, qui devront procéder à l'élection d'un député, l'élection de M. Pelletan étant annulée par la Chambre.

Un autre décret convoque aussi, pour les mêmes jours, les électeurs de la première circonscription de la Côte-d'Or, qui auront à élire un représentant en remplacement de M. Vernier, leur député, appelé aux fonctions de conseiller d'Etat, par un décret du 12 août dernier.

— On assure que le rapport de M. Fould sur la situation financière sera présenté à l'Empereur immédiatement après la vérification des pouvoirs du Corps législatif.

— Il paraît que le gouvernement aurait l'intention de présenter à la Chambre un projet de loi tendant à attribuer, à l'avenir, des pensions pouvant s'élever jusqu'à 100,000 fr. aux vice-présidents, présidents de sections et membres du conseil d'Etat, aux préfets de première classe, aux premiers présidents, présidents de chambres et procureurs généraux de la cour de cassation et de la cour des comptes, aux premiers présidents et procureurs généraux des principales cours d'appel de l'Empire, aux secrétaires généraux et directeurs généraux des mínistères.

— On annonce qu'un projet de loi portant fixation des crédits supplémentaires pour l'exercice 1863 serait soumis aux délibérations du conseil d'Etat. Le chiffre des crédits demandés s'élèverait, dit-on, en totalité à 91 millions, dont 31 seraient portés au budget ordinaire et 60 au budget extraordinaire. Ces allocations concerneraient plus particulièrement le ministère de la guerre et celui de la marine et auraient probablement pour principale cause les dépenses extraordinaires de notre expédition au Mexíque.

— Une dépêche télégraphique, datée de Lisbonne le 20 novembre, nous annonce qu'on a à déplorer dans cette ville un vaste incendie qui s'est manifesté la veille à l'édifice de la municipalité, d'où il s'est étendu à ceux de la Banque de Portugal, de la Compagnie d'assurances Fidélité et de la Ferme des tabacs. Heureusement, on a pu sauver les archives, les livres et les papiers les plus importants.

La Banque n'a soussert aucun préjudice, ni en valeurs, ni en papiers de crédit.

— M. Mathieu de la Drôme avait marqué comme devant être néfastes les journées des 12, 13 et 14 novembre. Les désastreuses nouvelles qui nous sont signalées de Saint-Brieuc et de Messine ne confirment que trop les prévisions de cet astronome, assembleur de nuages plus que le Jupiter d'Homère.

— Qui nous délivrera, dit le Journal de Bordeaux, non des Grecs et des Romains, nous n'en sommes plus là, mais du ballon de Nadar, des prophéties de M. Mathieu de la Drôme et, faut-il ajouter, de celles de l'Observatoire?

On nous affirme qu'hier une dépêche, sérieusement adressée par cet établissement sérieux à notre chambre de commerce, institution également sérieuse, annonçait pour aujourd'hui une tempête comme de mémoire d'homme on n'en avait jamais vu. En conséquence, notre chambre de commerce à avisé les équipages des navires amarrés dans notre port qu'ils eussent à prendre toutes les pré-

lui avait été fermée jusqu'alors; mais l'amour qui vient tard, bien qu'il soit le premier, n'a de l'amour printanier que les ardeurs fiévreuses, sans en avoir les délicatesses exquises; il en a la fougue, mais n'en connaît pas les suaves parfums. Exclusif, égoïste, l'amour des vieillards est un amour impérieux et jaloux, s'offusquant de tout, et d'autant plus exigeant qu'il pressent que son règne sera court.

Il en fut ainsi de l'amour du banquier Carruell pour sa femme.

Dans sa joie, qui ressemblait à de l'orgueil, le riche capitaliste avait redoublé de luxe. Son somptueux hôtel était devenu un véritable palais de plaisir. Ce n'était que bals, festins, fêtes de toutes sortes, dont la jeune femme était la reine.

Mais si le vieil époux éprouvait des jouissances infinies devant le triomphe toujours croissant de safemme, d'un autre côté il endurait d'atroces souffrances. Entourée, courtisée, adulée, sa femme ainsi ne lui appartenait plus.

Dans tout homme il voyait un rival. Un sourire, un regard bienveillant, un geste gracieux de sa femme, lui paraissait un vol fait à sa tendresse. Vainement, prudente et circonspecte, madame Carruell, devi-

nant ce qui se passait dans le cœur de son mari, le pressait-elle de suspendre ces réunions somptueuses et bruyantes qui la fatiguaient horriblement, M. Carruell, poussé par sa vanité, refusait obstinément.

Vainement, par caractère et par calcul, l'épouse modeste s'imposait-elle une réserve extrême, exagérée même, l'époux ne tenait compte de rien, et les tourments de la jalousie continuaient de le dévorer.

Pendant les premiers mois, M. Carruell eut assez de puissance sur lui-même pour concentrer ses mauvaises pensées; mais bientôt la passion fut la plus forte et le supplice de la pauvre femme commença, supplice d'autant plus grand qu'il était secret.

Suppositions blessantes, soupçons injurieux, accusations honteuses, reproches insultants, scènes violentes: celle que le marquis de Marsal eut adorée à genoux eut tout à endurer, sans qu'il lui fût possible de mettre fin par la retraite à ces tortures imméritées.

Par une contradiction étrange, mais non sans exemple, ce jaloux voulait que sa femme sút admirée; il faisait parade des grâces, de la beauté de cette martyre de sa jalousie, il aurait volontiers, pour ainsi dire, cherché querelle à l'homme qui n'aurait pas trouvé sa semme adorable, sauf à se battre ensuite avec cet homme pour l'avoir proclamé.

« Tout pour mon fils! » avait dit la marquise de Marsal au moment de devenir madame Carruell; cette pensée lui donna la force de tout supporter sans se plaindre: aux mauvais traitements, aux injustes procédés de son marí; elle opposa une sainte résignation. Pas un reproche ne sortit de ses lèvres; pas une goutte de fiel ne pénétra dans son cœur contre cet homme, que la passion aveuglait.

— Je lui dois le bonheur de mon enfant, se disait-elle, et ses défiances jalouses, ses cruelles paroles, ne sauraient diminuer ma gratitude envers lui.

Enfin un évènement heureux vint mettre un terme à ce supplice.

Un jour, après une scène des plus violentes, la jeune femme apprit à son époux qu'elle portait dans son sein un gage de leur union.

Rien ne saurait dépeindre la joie immense, infinie, qui inonda tout à coup le cœur du vieillard : c'était du délire , de la folie ; il dansait et gambadait comme un enfant auquel on vient d'accorder une faveur saus égale ; il pleurait et riait tout à la lois ; il se mit

aux genoux de sa femme, lui baisa les mains avec transport, lui demanda pardon de ses accès de jalousie, et comme, chez cet homme, l'argent était le nec plus ultra du bonheur, on le vit bondir tout à coup de l'appartement à sa caisse, revenir toujours en courant et déposer sur les genoux de sa femme un portefeuille gonflé de billets de banque.

— Prenez! Madame, prenez! voila pour votre bonne nouvelle. Je suis père! je suis père! j'aurai un fils! car c'est un garçon, n'est-ce pas?

- Je l'ai du moins demandé à Dieu, mon ami.

Vous êtes un ange... Tenez, si c'était une fille je crois que j'en mourrais...

Heureusement, l'évènement réalisa ses désirs; madame Carruell mit au monde un fils.

— Madame, dit solennellement M. Carruell à sa femme, demandez-moi ce que vous voudrez, et, foi de banquier, foi de Carruell, vous serez sur le champ satisfaite, pour peu que ce soit possible.

- Eh bien! mon ami, vous pouvez me rendre bien heureuse.

— Parlez sans crainte, et je vous le jure sur la tête de cet enfant, que vous me donnez, votre désir, quel qu'il soit, sera un ordre pour moi.

- Je ne vous demande qu'une chose, c'est de me

cautions nécessaires, à doubler leurs ancres, à plier leur voile, de façon à braver les fureurs de la tempête.

Or, aujourd'hui le ciel est pur, l'atmosphère est paisible, un radieux soleil inonde de ses rayons notre rade.

Chronique Locale.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

L'exposé de la situation de l'Empire parle de la liberté de la boulangerie. On sait que par un décret, en date du 22 juin 1863, le commerce de la boulangerie a été affranchi de de toute règlementation, et, depuis le 1er septembre 1863, l'exercice de la profession de boulanger est libre dans toute l'étendue de l'Empire. Une seule question a été réservée. c'est celle de la taxe du pain. Attribué aux administrations municipales par une loi des 19 et 22 juillet 1791, le droit de taxer le pain ne peut cesser d'exister qu'en vertu d'une loi nouvelle; mais avant de se décider à proposer au pouvoir législatif de le supprimer, il convenait de procéder à une expérience qui permît d'apprécier les effets de la liberté laissée aux boulangers pour la fixation du prix du pain. Les résultats de cette expérience seront re-

cueillis avec soin, et ils seront soumis à une commission spéciale, constituée par un décret du 29 août dernier.

Lorsque l'épreuve tentée aura démontré les avantages qui résultent du nouveau régime pour le public, la loi supprimant la taxe du pain sera proposée au Corps-Législatif.

Nous aimons à croire que les boulangers voudront proroger la présentation du projet de loi en prouvant que la liberté de la boulangerie ne profite pas qu'à eux seuls, quoi qu'en disent certains journaux spéciaux.

Voici la liste de MM. les jurés appartenant à notre arrondissement qui doivent sièger pendant la session du quatrième trimestre des assises, sous la présidence de M. Grimault, et dont l'ouverture est fixée au lundi 23 novembre.

MM.

Beaumont, Charles, maire à Vivy.

Baudriller, René, propriétaire à Gennes.

Mabille, Jules, maire et médecin à Coron.

Ollivier, Raoul, propriétaire à Doué.

Dimanche dernier a eu lieu , à Saint-Brieuc, le sacre du nouvel évêque du Puy. Mer Le Breton, qui était, avant son élévation à l'épiscopat, vicaire-général de Saint-Brieuc. Mer de Bonald, cardinal-archevêque de Lyon, présidait à cette cérémonie.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Sanmur Donne avis à ses administrés, que la ma-

trice des patentes pour l'année 1864 est déposée à la Mairie de cette ville (bureau des contributions), où elle restera, pendant 10 jours, à la disposition des patentables.

Les observations, s'il y a lieu, devront être faites par écrit et signées des réclamants.

Hôtel de la Mairie de Saumur, le 21 novembre 1863.

Le Maire, adjoint.

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LE SERVICE

PÉNALITÉS APPLICABLES AUX CONTRAVENTIONS AUX LOIS SUR LA POSTE.

1° Transport illicite de correspondances.

La loi interdit le transport, par toute voie étrangère au service des postes : 1° des lettres cachetées ou non cachetées circulant à découvert ou renfermées dans des sacs, boîtes, paquets ou colis; 2º des journaux, ouvrages périodiques, circulaires el avis divers, imprimés, gravés, lithographiés ou autographiés; elle interdit, en outre, de renfermer dans les imprimés, échantillons, papiers de commerce ou d'affaires, affranchis à prix réduit, aucune lettre ou note pouvant tenir lieu de correspondance. Toute contravention est punie d'une amende de 150 à 300 francs, et, en cas de récidive, d'une amende de 300 à 3,000 francs. (Arrêté du 27 prairial an IX et lois des 22 juin 1854 et 25 juin 1856.)

Par exception aux dispositions qui précèdent, les ouvrages périodiques non politiques formant un paquet dont le poids dépasse un kilogramme, ou faisant partie d'un paquet de librairie qui dépasse le même poids, peuvent être expédiés par une autre voie que celle de la poste, mais à la condition expresse que, dans l'un et l'autre cas, les exemplaires ne porterent aucune mention ou suscription de nature à en faciliter la remise à d'autres personnes que le destinataire du paquet.

Des annotations manuscrites, consignées sur les échantillons ou sur les papiers d'affaires eux mêmes, peuvent également être ajoutées moyennant l'acquittement préalable d'une taxe supplémentaire de 20 centimes.

2º Insertion de valeurs dans les lettres.

La loi défend l'insertion dans les lettres chargées ou non chargées des matières d'or ou d'argent, des bijoux ou autres objets précieux. Elle interdit en outre l'insertion, dans les lettres non chargées, des billets de banque, bons, coupons de dividendes ou d'intérêts payables au porteur.

En cas d'infraction, l'expéditeur est puni d'une amende de 50 à 500 francs. (Loi du 4 juin 1859.)

3º Double emploi de timbres postes.

L'usage d'un timbre-poste ayant déjà servi à l'affranchissement d'une lettre est puni d'une amende de 50 à 1,000 francs. En cas de récidive, la peine est d'un emprisonnement de cinq jours à un mois et l'amende est double. Est punie des niêmes peines, suivant les distinctions sus-établies, la vente ou tentative de vente d'un timbre-poste ayant déjà servi. (Loi du 16 octobre 1849.)

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. Godet.

Dernières Nouvelles.

Hambourg, 22 novembre. — Il a été distribué ici et à Altona un appel aux Allemands où il est dit:

Soyez unis! l'heure décisive a sonné. A bas les ennemis de la patrie!

Dans cette pièce, le roi Christian IX est qualifié d'usurpateur. — Deux frégates danoises arrivent ce soir à Kiel.

Une réunion composée de 2,000 personnes, s'est tenue en faveur de la cause du duc d'Augustenbourg. Le président a informé l'assemblée que le comte de Baudissin était prêt à prendre le commandement d'un corps de volontaires, et que 55 fonctionnaires Holteinois, réunis à Kiel, avaient décidé de refuser le serment de fidélité au roi Christian IX.

La cour suprême du Holstein, siégeant à Glückstad, a résolu, à l'unanimité, de refuser le serment de fidélité au roi de Danemark. — Havas.

La France élégante est le seul journal auquel son immense succès permette d'offrir à ses abonnés deux numéros par mois au lieu d'un seul. Mais succès oblige. Aussi d'importantes améliorations viennent-elles d'inaugurer la onzième année de cette publication, et en faire bien décidément un recueil hors ligne, le plus charmant cadeau qu'il soit possible d'offrir à une dame.

Outre une délicieuse gravure de modes coloriée, inédite, chaque numéro contient des dessins de broderies, crochet, tapisseries, morceaux de musique, etc., etc. Ajoutez à ces éléments de succès des articles signés des noms les plus aimés de la littérature: Méry, Paul Féval, Pierre Zaccone, Jules Sandeau, Clémence Robert, etc.

Le prix de l'abonnement est de 48 fr. par année. Envoyer un mandat à l'ordre du Directeur, 64, rue Sainte-Anne, à Paris.

Sommaire de l'Illustration du 21 novembre.

Le général Bedeau. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Correspondance du Mexique; le Désert. — Causerie dramatique. — Baptême du Prince royal de Portugal. — Montagne et République de Saint-Martin (suite). — Courrier de Londres. — Gazette du Palais. — La Chevrette, romance, paroles et musique de M. Gustave Nadaud — Le simple. le double et triple almanach Mathieu (de la Drôme). — G.-W. Schirmer.

Gravures: M.-A. Bedeau, général de division. — Grèce: Réception de S. M. le roi des Hellènes au Pirée. — Mexique: Attaque d'un convoi par des guérilleros sur le chemin de fer de la Vera-Cruz; le Désert, près Mexico, ruines du couvent de Carmen. — Baptême du prince royal de Portugal (6 gravures). — Exposition des Beaux-Arts appliqués à l'industrie, par Cham (12 gravures). — La Chevrette, romance, paroles et musique de M. Gustave Nadaud. — G.-W. Schirmer, directeur de l'École des Beaux-Arts du grand-duché de Bade; Paysage de Schirmer. — Rébus.

PRIME MAGNIFIQUE

OFFERTE

Aux Abonnés de la FRANCE

L'administration du journal la France vient de s'assurer le moyen de faire participer ses abonnés à la jouissance d'un de ces livres rares et précieux, que leur prix élevé fait généralement le privilége des riches bibliophiles. Ce livre est le

PARTHÉNON DE L'HISTOIRE

Six volumes entièrement inédits, ornés de 1,500 admirables gravures.

2 vol.: LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. Jules Janin. 500 gravures, 400 portraits e 100 tableaux.

1 vol.: LES BEINES DU MONDE, par nos PRE-MIERS ÉCRIVAINS, 150 gravures, portraits, têtes de chapitre, fleurons.

2 vol.: LA RUSSIE MISTORIQUE, MONU-MENTALE ET PATTORESQUE, par Piotre Artamor. 450 gravures, types de tous les peuples de la Russie, vues, monuments, etc.

1 vol.: LES GALERIES PUBLIQUES DE L'EU-ROPE, LTALIE, par M. J.-G. ARMEN-GAUD. 430 gravures, 'chefs-d'œuvre des grands maîtres.

Ces 6 volumes, chacun de 400 pages, format royal in-4°, se publient simultanément, en 100 livraisons, sous le titre général de

PARTHÉNON DE L'HISTOIRE

Il paraît 2 livraisons le 1° de chaque mois, à partir du 1° décembre 1862.

Dans le cas où le chiffre de 100 livraisons serait dépassé, les abonnés recevront gratis toutes les livraisons qui excèderaient ce nombre.

Le prix en librairie de chaque livraison du PARTHÉNON DE L'HISTOIRE est de 5 francs.

Par une faveur particulière, elles seront livrées aux abonnés de la France au prix de 2 fr. 25 c. à Paris, et 2 fr. 75 c. pour les abonnés des départements qui désireront les recevoir à domicile et franc de port.

La publication de cette œuvre capitale assure aux souscripteurs une bibliothèque de l'altrait le plus varié, d'un luxe sans précédent, et leur offre l'avantage de possèder, à l'aide d'un sacrifice insignifiant, six splendides volumes, dont la publication coûte aux Editeurs plus d'Un million cinq cent mille francs.

laisser vivre dans le calme et la retraite. Ne me conduisez plus dans le monde, ne donnez plus de létes, ou si vous en donnez encore, permettez-moi de ne plus y assister.

- —Il m'en coûte, madame, de céder à votre désir, et tous mes amis se plaindront de vous voir prendre une telle résolution, avec vos attraits, votre esprit.
- De grace, Monsieur!...
- Je n'insiste pas, rassurez-vous. D'ailleurs, j'ai juré, et jamais Carruell n'a manqué à sa parole, pas plus qu'à sa signature. Vous serez obèie.
- Merci, monsieur, merci de tout mon cœur.
 Mais que ferez-vous ainsi laissée à vous-même :
- comment pourrez-vous vivre seule...

 Et ce chérubin, monsieur, répondit-elle en pressant doucement sur son cœur le second fils que Dieu venait de lui accorder.

Cela se passait en 1790.

Ce jour-là, Monsieur Carruell n'aurait pas changé sa position contre celle de Georges III, roi d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande.

Le banquier tint parole. A partir de ce jour, il n'y eut plus de fètes à l'hôtel; la jeune femme cessa de paraître dans les salons, au grand regret de plus d'un dandy, mais à la satisfaction de plus d'une élégante, à qui son sort faisait envie, et elle put se consacrer entièrement aux devoirs si doux à remplir, que lui imposait pour la seconde fois son titre de mère. Quant au banquier, tout à l'avenir de son fils, il se mit à réver pour cet enfant les plus splendides destinées, et, pour lui rendre plus faciles toutes les voies, il redoubla d'activité et étendit encore le cercle déjà si étendu de ses affaires.

— Il faut, disait-il à sa femme qui lui préchait le repos, il faut, s'il le veut, que mon fils puisse acheter un royaume.

Avons-nous besoin de dire qu'au milieu de l'existence fastueuse qu'elle avait été obligée de mener, en dépit des souffrances que lui avait fait endurer la jalousie injurieuse de son mari, madame Carruell n'avait songé qu'à son fils aîné. Le jeune marquis de Marsal, objet de soins tout particuliers, et grâce à une réaction heureuse, avait vu sa santé s'améliorer rapidement et son intelligence paresseuse s'éveiller.

Femme de sens autant que femme de cœur, madame Carruell avait profité de ces heureuses circonstances pour faire entrer l'enfant dans la voie sérieuse du travail.

- J'en ai fait un homme riche, se disait-elle, il

me reste à en faire un homme remarquable, un hom-

En conséquence, et bien qu'il en coûtât à son cœur de mère, elle n'avait pas hésité à se séparer de ce cher objet de son affection. Autant pour assouplir son caractère impérieux par les épreuves de la vie en commun que pour lui donner cette émulation si nècessaire à tout âge, elle l'avait placé dans une maison d'éducation de premier ordre, d'une discipline sévère, et où il n'était tenu compte ni du rang, ni de la naissance. Il devait y rester jusqu'à ce que les évènements et son âge lui permissent d'aller achever son éducation en France, sous la conduite d'un gouverneur honnête et instruit.

Quand le ciel eut entendu et exaucé les vœux de M. Carruell, la jeune mère, que Dieu avait dotée d'une ame d'élite, sentit son cœur comme se dédoubler. Sans s'affaiblir, son affection se partagea entre le fils du banquier et celui du marquis, avec cette différence, toutefois, que sa tendresse pour le premier avait quelque chose de plus calin, de plus doux, de plus gâteau, qu'on nous pardonne cette expression vulgaire.

- Je dois être, se disait-elle avec cette raison austère qui avait toujours dirigé sa conduite, je dois

être à la fois la mère et le père de mon Charles. Pour celui-ci, ajoutait-elle en berçant le petit James, j'ai le droit de n'être que sa mère, car il a son père,

A l'encontre de son frère, dont les facultés intellectuelles et les forces physiques s'étaient développées avec une lenteur inquiétante, James se montra d'une précocité rare sous tous les rapports. De plus, il possédait ce qui manquait à son frère, un grand fond de douceur et de sensibilité.

Tandis que Charles de Marsal devenait de plus en plus hautain, de plus en plus irascible et violent, James Carruell se montrait docile, modeste, patient et bienveillant à tous. James avait pour sa mère une tendresse qui tenait de l'adoration. Chez le marquis, l'amour filial était plus respectueux que tendre, quand il était respectueux.

Ce second mariage, qu'il avait, enfant, accueilli avec une joie ègoïste, adolescent il l'avait considéré comme fâcheux; puis, oublieux, ou plutôt ne se rendant pas compte des sentiments qu'avaient guidé sa mère dans cette circonstance solennelle, il en était venu peu à peu à la blamer intérieurement. Lui aussi flétrissait cette union de mésalliance.

S'adresser à M. Dravicars-Pox- les decats résultant de l'explosion de la fondre,

(La suite au prochain numero.)

TAINE, quai de Limoges.

C'est une bonne fortune pour l'Administration du journal la France que d'avoir pu associer ses abonnés à une aussi avantageuse combinaison.

Les personnes qui désireront recevoir un prospectus détaillé et illustré n'ont qu'à en faire la demande au journal et elles le recevront franco par retour du courrier.

Marché de Saumur du 31 Novembre.

Froment (l'hectol.) 16	38	Huile de lin	60	-
2º qualité, — 15	75	Paille hors barrière	24	70
Seigle 1	-	Foin id	70	50
Orge 9	-	Luzerne (les 750 k)	70	20
Avoine (entrée) . 7	80	Graine de trefle	48	-
Fèves 11	50	- de luzerne.	47	
Pois blancs 30	-	- de colza	27	-
- rouges 28	80	- de lin	28	-
Cire jaune (50 kil). 160	-	Amandes en coques		
Huile de noix ord. 57	_	(l'hectolitre)	-	-
- de chenevis . 52	-	- cassées (50 k.) .	65	-

BLANCS (2).				
Coteaux de Saumur 1863.					
Ordin., envir. de Saumur, 1863	1re	id.	60	à)9
Ordin., envir. de Saumur, 1863	20	Id.	55	à	*
Saint-Léger et environs 1863,	1re	id.	52	à	n
de la entavid. 19 el aprene		id.	48	à	, 10
Le Puy-ND. et environs 1863.	1re	id.	48	à))
Id.	20	id.	45	à	())
La Vienne, 1863. 2711 14.01			32	à	36

(1) Prix du commerce. - (2) 2 hect. 30 lit. - (3) 2 hect. 20 lit.

ROUGES (3). 1re qualité 180 à Champigny, 1863. 2° id. 120 à 140 Varrains, 1863. qualité id. Restigny 1863. . Chinon, 1863. . Id. 75 à

P. GODET, propriétaire-gérant.

11º année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

Un an. Six mois.

DEPART. 18 fr. 10 fr. CORSE,

ALGÉRIE.

ETRANGER, selon le tarif postal.

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

BUREAUX A PARIS

Rue Sainte-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste sur Paris, ou s'adresser aux Libraires ou aux

Messageries. - 3º 12 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre ; -4º 12 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants; - 5° 4 à 6 planches de tapisseries coloriées ou dessins pour crochet, filet de tricot;

7º Plusieurs morceaux de musique, de chant et de piano; - et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous genres pour dames et demoiselles. Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figurent dans ses colonnes pour

nous dispenser de tout éloge. Parmi les écrivains les plus aimés du public, citons au hasard : Mery, Paul Féval, PIERRE ZACCONE, JULES SANDEAU, ALFRED DES ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, ETIENNE ENAULT, JULES KERGOMARD, ELIE BERTHET, Mª ANAÏS SÉGALAS, COMTESSE DASH, CLÉMENCE

On peut donc assirmer sans exagération qu'il n'est pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses abonnés.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur. dans l'Echo Saumurois ou le Courrier

VENDRE

UNE COUPE DE 155 PEUPLIERS.

Située à St-Louand, près Chinon.

S'adresser à M. DELANDES DE BAGNEUX, à Bagneux, près Saumur, ou à M. LETEUILLE, menuisier, a Saumur.

Etude de M. CESBRON, notaire à Doué.

ON DEMANDE A EMPRUNTER

Sur première hypothèque, D'UNE OU DE PLUSIEURS PERSONNES

Une Somme

DE TRENTE MILLE FRANCS.

S'adresser, pour les renseignements, à Me CESBRON, notaire à

HE CO WI HE HE Pour Noël 1863,

UN BEAU MAGASIN

Situé rue de la Tonnelle.

S'adresser à Mm. LECOQ, marchande de faïence, qui jusqu'à cette époque vendra ses marchandises audessous des prix de facture.

AFFERMER

Pour le 1er mars 1864,

UNE PRAIRIE

NOMMÉE L'ILE LABBE Contenant 40 hectares, située commune de Saint-Lambert-des-Le-

Cette prairie fait partie de l'île Ponneau.

S'adresser à M. Ponneau, rue Royale, 13, à Saumur.

A CEDER PORTION DE MAISON

AVEC ÉCURIE ET REMISE. Place Saint-Michel. S'adresser au bureau du journal.

A THOUSER

ind momer DE SUITE, sld at a o

PREMIER ET DEUXIÈME ÉTA-GES, précédemment occupés par

M. Quesnay de Beaurepaire.
S'adresser à M. Desvignes-Fon-TAINE, quai de Limoges.

THE MESS MESS Pour la Saint-Jean 1864,

MAISON AVEC REMISE ET ECURIE

La FRANCE ÉLEGANTE, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la

place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa onzième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'impor-

Renonçant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la FRANCE ELEGANTE a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, le nombre et la valeur des annexes de broderies,

de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La FRANCE ELEGANTE publie dans le courant de chaque année: — 1° 24 numéros,

format grand in-8°, édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur; — 2° 28 à 30 gravures de modes inédites, coloriées et dessinées par M™ Héloïse LELOIR;

tance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. -

Place de l'Arche Dorée. S'adresser à M. Dupays, couvreur. près du Champ-de Foire, ou à Mo LEROUX, notaire.

AN IL CONTINED IN Presentement.

Place du Roi-René.

Ensemble ou séparément, UN JARDIN, CAVES, MAGASINS ET PORTION D'UNE MAISON, Précédemment occupée par M.

S'adresser à M. LAIR, à Blou.

ENGRAIS POUR LES VIGNES.

M. CH. MILSONNEAU, rue Royale, à Saumur, prévient MM, les proprié-taires qu'il tient à leur disposition des CHIFFONS-ENGRAIS pour les (615)vignes.

HUET-DELANOUE,

Ancien chef de cuisine des principaux hôtels de Saumur,

A l'honneur de prévenir le public qu'il se chargera de préparer des repas pour la ville et la campagne à de très bonnes conditions.

S'adresser rue du Palais de-Justice, n° 2, au premier. (613)

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Autorisée par ordonnances des 1er septembre 1819, 6 avril 1848 et 13 janvier 1858.

Extrait du Moniteur universel du 6 novembre 1863.

L'Assemblée générale des Actionnaires a eu lieu le 5 novembre courant, dans l'hôtel de la Compagnie, rue de Provence, 40.

Les valeurs assurées par elle, à cette époque, s'élevaient à sept milliards vingt-cinq millions huit cent quatre-vingttrois mille deux cent quatorze francs, déduction faite des risques éteints ou annulés.

Depuis son origine, qui date de l'année 1819, elle a payé à quatrevingt mille quatre cent quatre-vingt-seize Assurés, pour dommages d'incendie, la somme de quatre-vingt-deux millions cinq cent soixante-dix-sept mille trois cent trente-huit francs treize centimes.

Malgré cette masse considérable de sinistres, réglés avec promptitude, la Compagnie française du Phénix forme un fonds de réserve qui, au 30 juin 1863, étail de quatre millions quarante-neuf mille trois cent soixante-cinq francs quatre-vingt-dix-huit centimes.

A cette garantie spéciale et à celle du fonds social de quatre millions entièrement réalisés, il faut ajouter les primes à recevoir du 1º juillet 1863 au 30 juin 1864 et années suivantes, dont le montant s'élève à vingt-six

Les Actionnaires ont approuvé, à l'unanimité, les comptes du premier semestre 1863, qui leur ont été soumis dans cette séance.

LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX assure contre l'incendie tous les bâtiments et autres immeubles susceptibles d'être détruits par le feu, les fabriques et usines, les mobiliers, les marchandises, les denrées, les bestiaux et les récoltes.

Elle affranchit les locataires de la responsabilité résultant des articles 1733 et 1734 du Code Napoléon. — Elle assure aussi le recours des voisins (articles 1382, 1383 du Code Napoléon), et le recours de s locataires contre leurs propriétaires (articles 1386 et 1721 du Code Nap oléon).

Elle garantit aussi, moyennant une prime et des conditions; spéciales, les dégâts résultant de l'explosion de la foudre, de l'explosi on du gaz servant à l'éclairage et de l'explosion des appareils à vapeur.

Les Comptes de la Compagnie sont rendus publics tous les six mois par la voie de l'impression, et l'on peut en prendre connaissance au bureau de M. PINEAU-MORICET, AGENT GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE, à Saumur, quai de Limoges, 117, qui communiquera également les conditions des diverses sortes d'assurances.

Maison LETELLIER, à Rouen

DE LA SEINE-INFÉRIEURE ET DE L'EURE Préparés sous la garantie d'une Commission de Surveillance

CHOCOLATS ALIMENTAIRES au Maragnan, au Caraque, à la Vanille, en bouchées, en briquettes.

CHOCOLATS MÉDICAMENTEUX Analeptiques, Purgatifs, Ferrugineux, Ver-mifuges, pour les enfants, etc,

DOUEN, à cause de son importance, de sa position centrale et de sa proximité des ports d'arrivages, a été choisi pour centre de fabrication.

Les Chocolats hygiéniques se vendent uniquement dans les Pharmacies; on les trouve dans les principales Maisons de France et de l'Etranger.

O RENTES ET ACTIONS 6	BOUR	SE D	U 21 NO	VEMBI	BOURSE DU 23 NOVEMBRE						
au comptant.	Dernier cours.		Hausse.	Bais	se.	Dernier cours.		Hausse.		Baiss	
	67	20)) N	n'ii	15	67	25	»	05	m/	
4 1/2 pour cent 1852	95	45	n 30	, n		95	50))	05))	
Obligations du Trésor	450))	0 0))))	450	» .))	'n	. »)	
Banque de France	3350))))))	10))	3380))	30	0)))	
Crédit Foncier (estamp.)	1285))))))	1))	n	1280))))))	5	
Crédit Foncier, nouveau))	n	non en	- m	1))	1230))	0))	, 0	
Crédit Agricole	657	50	0 0	, »	,))	657	50))))))	
Crédit industriel	705))))))))))	710))	5	n	n	
Crédit Mobilier	1095	n	n	2	50	1095	9 3)	D	())	8(00)7	
Comptoir d'esc. de Paris	785	n	10 ») »))	777	50))	, 1)	7	
Orléans (estampillé)	980))	2 50	· »))	975))))))	5	
Orléans, nouveau	810))	7 50))	3)	. 807	50	3))	9	2	
Nord (actions anciennes)	977	50)))	2	50	978	75	1	25))	
Estates all source	488	75)))))	485))	n))	3	
Paris-Lyon-Méditerranée.	951	25))))	3	75	951	25	1)))·	1)	
Midi.	695	1)	3 75))))))))))))))	
Ouest	510))) »	10))	517	5.0	7	50))	
Genève))	n	0 0))	»))	n	w m))	
Dauphiné	»)))))))))	D,	,))	1)	D	0.00	
Ardennes	og san	26.00	D D	0	0	475)))))	.))))	
Cie Parisienne du Gaz	1690))	5 »	. » .))	1700	13	10)))) ·	
Canal de Suez	477	50))))	10))	477	50	13))	a.m.D	
Transatlantiques	530))	100000	n	0))	527	50))))	2	
Autrichiens	397	50	5 »	. 10	. 1)	395))))))	2	
Sud-AutrichLombards.	520))))))	5))	525	"	5))))	
Victor-Emmanuel	408	75	1 25	1)	, n	406	25	n))	2	
Russes	407	50	I D I D	, »	,))	1 1)))	1 >>	1)))	
Bomains	406	25))))	1	25	410))	3	75))	
Crédit Mobilier Espagnol	660	1)	n n))))	660	THEN!	1 0) D) Dise	
Saragosse	628	75	3 75	1)))	632	50	3	75	15	
Dontmania	500	"	n n	a))	497	50)))))	2	

Portugais 500 " " " " " | 497 50 | " OBLIGATIONS 3 p. 0/0 garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	206	95	751	0.1	16	001	306	25 1	n))	i
Orléans	302	50))))))))	301	25	.))))	1
Paris-Lyon - Méditerranée.	301	25))	33))))	301	25))))	
Paris-Lyon - Méditerranée. Ouest	296	25	"	n	n	»	296	25))	D	
Midi	296	25	amo	ne	1130	1)	296	25))))	
	905							25))	.))	

Saumur., P. GODET, imprimeur.